



Le 25 août 2023

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de
la gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0296

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 28 juillet 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... j'aimerais obtenir:

Une liste de tous les achats effectués par carte de crédit depuis 2020 au sein de la société d'État, incluant pour chaque achat le montant payé, la date d'achat, le nom du fournisseur, les articles achetés, une description des articles ou un justificatif de l'achat, le titulaire du compte et la division ou le service ayant effectué l'achat.

Nous souhaitons obtenir cette liste sous format électronique lisible par ordinateur comme .xls, .csv (pouvant être ouvert avec Excel, par exemple) ou s'ils n'existent pas, sous un format PDF lisible. »

Tout d'abord, les transactions portées sur les cartes de crédit corporatives sont de trois types de catégories, à savoir :

1. transactions pour l'achat de carburant;
2. transactions pour l'achat de billets d'avion, train ou autres moyens de transport;
3. transactions pour l'achat de biens et/ou services répondant à des besoins spécifiques.

De prime abord, nous vous informons qu'Hydro-Québec met en place des mesures internes encadrant l'utilisation des cartes de crédit par son personnel. Un rappel des règles d'utilisation auprès des détenteurs de cartes se fait régulièrement. Une réévaluation des besoins est également effectuée périodiquement afin de garantir le respect des mesures en place.

Dans les deux premières catégories, les transactions sur cartes de crédit sont faites respectivement par les employés utilisant les véhicules corporatifs et les employés de l'équipe responsable des transports d'affaires (aérien et terrestre). En ce qui concerne le recours aux paiements par cartes de crédit pour les transactions de la troisième catégorie, il répond à des besoins spécifiques et d'urgence qui ne sont normalement pas desservis par les modes de paiement habituels chez Hydro Québec.

Vous trouverez en annexe un sommaire de dépenses par catégorie. Notez que les montants avaient connu une diminution importante en 2020 en raison d'une baisse marquée des déplacements dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les sommes sont depuis revenues à des niveaux similaires à avant la pandémie.

La balance des informations demandées ne peut pas être communiquée, car des travaux seraient requis afin de produire les données complètes depuis 2020 et pour obtenir des données exactes. Par ailleurs, plusieurs informations en lien avec les transactions sur cartes de crédit constituent des renseignements de nature commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 15, 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j